



FEDERATION SUISSE DE RUGBY

COMMISSION DES LICENCES

CONSENTEMENT POUR LA PRATIQUE DU RUGBY PAR UN MINEUR

JE, SOUSSIGNÉ,

NOM	PRÉNOM
ADRESSE	

CONSENS QUE MON ENFANT

NOM	PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE	NATIONALITÉ
ADRESSE	

PRATIQUE LE RUGBY ET RESPECTE LES STATUTS DE

CLUB	ANNÉE: ANNÉE 2015
------	-------------------

APTITUDE

J'ai été informé oralement et par écrit et déclare savoir que le rugby est un sport de contact. Je suis conscient que le rugby exige que mon enfant soit en bonne santé. Je certifie ne pas avoir connaissance de problèmes de santé qui vont à l'encontre de la pratique du rugby. Je suis notamment conscient que certaines maladies font obstacle à l'exercice de rugby, telles que l'épilepsie, les maladies coronaires, les problèmes cardiovasculaires, l'hémophilie. Je suis attentif au fait que cette liste n'est pas exhaustive et qu'il peut également y avoir d'autres maladies qui pourraient nuire à l'exercice de rugby. Je suis averti que toute maladie existante de mon enfant doit être annoncée.

En outre, je déclare les médicaments que prend mon enfant qui ont un effet négatif sur la pratique du rugby.

Je suis conscient que le Club n'est pas responsable de la santé de l'enfant.

ACCIDENTS

En cas d'accident – également en dehors de la pratique du rugby – et à défaut d'être joignable, j'autorise le Club à faire tout ce qui est nécessaire pour assurer des soins médicaux adéquats à la santé de mon enfant, après un examen attentif et, si nécessaire, après avoir consulté le corps médical. Je consens à toute intervention médicale urgente en particulier chirurgicale.

J'autorise les dirigeants du Club à procéder à l'admission de mon enfant dans un établissement de soins et à prendre les dispositions pour remplir les formalités nécessaires, en particulier à l'étranger, et pour éventuellement le rapatrier en Suisse.

COUVERTURE D'ACCIDENT

J'atteste que mon enfant a une couverture d'assurance adéquate pour le traitement des accidents en tout genre – au-delà de la pratique du rugby – en Suisse et à l'étranger.

DOPAGE

J'ai lu la déclaration de soumission de Swiss Olympic, l'ai signée et l'accepte.

Si mon enfant doit prendre des médicaments, je consulte un médecin pour savoir si ils sont sur la liste des Substances et Méthodes interdites de l'Agence Mondiale Antidopage. J'en informe l'entraîneur immédiatement si c'est le cas.

Je suis conscient que mon enfant peut subir des contrôles antidopage et donne mon consentement exprès.

Je comprends qu'une violation des règles d'antidopage peut entraîner des sanctions contre mon enfant, en particulier financières, qui sont exigibles au titulaire de l'autorité parentale.

SURCLASSEMENT (COCHER POUR ACCEPTER)

<input type="checkbox"/>	J'accepte expressément que mon enfant puisse jouer contre des équipes avec des joueurs plus âgés ou faire partie d'une équipe composée de joueurs plus âgés.
--------------------------	--

VALIDATION

FAIT À	DATE	SIGNATURE
--------	------	-----------



FEDERATION SUISSE DE RUGBY

COMMISSION DES LICENCES

DEMANDE DE LICENCE / REQUEST FOR A LICENSE / LIZENZGESUCH

CLUB KLUB	SAISON SEASON	ANNÉE 2015
--------------	------------------	------------

LE JOUEUR / THE PLAYER / DER SPIELER

NOM NAME	PRÉNOM FIRST NAME VORNAME
DATE DE NAISSANCE BIRTHDATE GEBURTSDATUM	NATIONALITÉ NATIONALITY STAATSANGEHÖRIGKEIT
ADRESSE ADDRESS	
ADRESSE COURRIEL : E-MAIL ADDRESS : E-MAIL ADRESSE :	

DÉCLARE / DECLARES / BESTÄTIGT

(*COCHEZ LES CASES CORRESPONDANTES / HOOK ON THE RELEVANT SECTION / ZUTREFFENDES ANKREUZEN*)

<input type="checkbox"/>	n'avoir plus participé depuis 3 ans à des compétitions domestiques (+ de 18 ans & Seniors) organisées par une fédération affiliée à l'IRB ou à la FIRA-AER. that I have not participated in the last 3 years to domestic competitions (over 18 years of age & Senior) organised by an IRB or FIRA-AER affiliated Union. seit mehr als 3 Jahre nicht mehr an Wettbewerbe eines dem IRB oder der FIRA-AER angegliederten Verbands (+ 18 Jahre & Senioren) teilgenommen zu haben.
<input type="checkbox"/>	n'avoir jamais participé à des compétitions internationales seniors ou juniors (+ de 18 ans) organisées par une fédération affiliée à l'IRB ou à la FIRA-AER. that I have never participated to an Senior or Junior international competition (over 18 years of age) organised by an IRB or FIRA-AER affiliated Union. nie an Senioren od. Junioren (über 18 Jahre) internationale Wettbewerbe eines dem IRB oder der FIRA-AER angegliederten Verbands, teilgenommen zu haben.
<input type="checkbox"/>	être prêt(e) à répondre à une convocation de l'équipe nationale correspondante à ma catégorie d'âge. Je m'engage le cas échéant à respecter et à honorer toutes les convocations aux engagements relatifs à ma sélection. to be ready to respond to a appointment from the national team corresponding to my category of age. I case, I engage myself to respect and honour all appointments due to my selection. bereit zu sein, einem Aufgebot der meiner Kategorie entsprechender National-Mannschaft folge zu leisten. Ich verpflichte mich gegebenenfalls alle meiner Selektion betreffenden Aufgebote zu respektieren und folge zu leisten.

DERNIÈRE APPARTENANCE / LAST CLUB MEMBERSHIP / LETZTE KLUBZUGEHÖRIGKEIT

CLUB KLUB	FÉDÉRATION UNION VERBAND	SAISON SEASON
--------------	--------------------------------	------------------

VALIDATION / VALIDATION / BESTÄTIGUNG

FAIT A DONE IN ORT	DATE DATUM	
LE JOUEUR THE PLAYER DER SPIELER	CLUB KLUB	
YES	NO	Je souhaite recevoir deux fois par année la newsletter de la Fédération Suisse de Rugby (encercler Yes ou No) I would like to receive the bi-annual Newsletter of the Swiss Rugby Union. (Please circle Yes or No) Ich wünsche, zwei Mal pro Jahr den Newsletter des Schweizer Rugby Verbands zu bekommen. (Bitte umkreisen Sie Yes oder No)

La présente demande de licence signée doit être accompagnée

- de la déclaration de soumission Swiss Olympic,
- de la copie d'une pièce d'identité,
- du consentement pour la pratique du rugby par un mineur,
- de la lettre de sortie du club précédent en cas de transfert,
- de la lettre de sortie de la fédération précédente en cas de transfert international.

The present form, signed, must be sent with:

- Swiss Olympic Athlete's agreement,
- ID card copy,
- parents agreement for youth players,
- exit letter from the former club, in case of a transfer,
- exit letter from the former union in case of international transfer.

Dem unterschrieben Gesuch müssen noch die folgenden Dokumente beigelegt werden:

- Swiss Olympic Unterstellungserklärung
- Kopie eines Identitätsnachweises
- elterliche Ermächtigung (nur für Minderjährige)
- Austrittsbrief vom austretendem Klub (im Falle eines Transfers)
- Austrittsbrief vom austretendem Verband (im Falle eines internationalen Transfers).



FEDERATION SUISSE DE RUGBY

COMMISSION DES LICENCES

DECLARATION DE SOUMISSION SWISS OLYMPIC ASSOCIATION



NOM	PRÉNOM
ADRESSE	

(Ci-après : sportif / sportive)

1. Le sportif / La sportive signataire de ce document renonce à toute forme de dopage. Est considéré comme acte de dopage, l'utilisation de substances appartenant aux classes interdites, ainsi que tout recours aux méthodes proscrites énumérées sur les listes des substances dopantes interdites, listes actuellement en vigueur de Swiss Olympic et de la fédération internationale compétente.
2. Le sportif / La sportive s'engage à s'informer régulièrement (une fois par mois au moins) du contenu de la liste des substances dopantes interdites mise à jour¹. Il prend note que la méconnaissance du contenu de la liste actuellement en vigueur n'exclut en aucun cas le délit de dopage.
3. Le sportif / La sportive déclare être d'accord de se soumettre, que se soit lors de compétitions et en dehors des compétitions, aux contrôles effectués par l'autorité de contrôle antidopage compétente. Le sportif / La sportive qui s'oppose ou qui se soustrait intentionnellement à un contrôle antidopage, ou qui cherche à déjouer l'objectif poursuivi par celui-ci, est sanctionné comme s'il s'agissait d'un résultat de contrôle positif. Toute tentative dans ce sens peut déboucher sur une sanction, même si le résultat de l'analyse est négatif.
4. En cas d'infraction en rapport avec le dopage, le sportif / la sportive accepte la sanction qui lui est infligée conformément aux Statuts et aux dispositions de Swiss Olympic, de la Fédération Suisse de Rugby (FSR), de la Fédération Internationale de Rugby Amateur – Association Européenne de Rugby (FIRA-AER) et de l'International Rugby Board (IRB). Il déclare les connaître. Il reconnaît la compétence exclusive de l'autorité disciplinaire de Swiss Olympic comme autorité de première instance dans le jugement de fautes en relation avec le dopage et il / elle accepte expressément de reconnaître son droit de prononcer un jugement.

Les décisions de l'autorité disciplinaire peuvent, par la suite, être portées devant le TAS (Tribunal arbitral du sport). Celui-ci décide de façon définitive. Le sportif / La sportive se soumet également à la compétence exclusive du TAS en tant qu'autorité de recours dans le sens d'un tribunal d'arbitrage indépendant, ceci à l'exclusion des tribunaux civils. Il s'agit, en l'occurrence, d'appliquer les dispositions du « Code de l'arbitrage en matière de sport ».

Devant le TAS, la procédure se déroule en allemand, en français ou en italien. Si les parties ne parviennent pas à se mettre d'accord quant à la langue à utiliser, c'est le président du Tribunal arbitral qui en décide.

Les arbitres désignés par les parties doivent figurer sur la liste des arbitres suisses établie par le TAS et ne peuvent avoir été impliqués, à quelque titre que ce soit, dans le cadre de la décision faisant l'objet de l'appel.

5. Le sportif / La sportive accepte l'application des sanctions énumérées ci-après en cas d'infractions intentionnelles ou par négligence à l'encontre des obligations présentées dans le cadre de la présente convention, notamment en cas d'une analyse antidopage positive :
 - Disqualification et retrait des médailles
 - Blâme et publication du jugement
 - Amende
 - Suspension à terme ou (en cas de récidive) à vie

Les sanctions peuvent être combinées entre elles. Indépendamment de la négligence d'un sportif / d'une sportive, la Fédération Suisse de Rugby (FSR) peut, en cas de contrôle antidopage positif, biffer le résultat concerné de la liste, retirer le titre et les médailles attribués, voire prononcer une défaite par forfait. Les règlements de la Fédération Suisse de Rugby (FSR), précisent dans quelle mesure il est possible de contester de telles décisions.

6. Les prescriptions concernant le déroulement des contrôles antidopage et la procédure devant l'autorité pénale compétente sont réglées par des dispositions particulières pouvant être consultées en tout temps par le sportif / la sportive.

LIEU	DATE	SIGNATURE
-------------	-------------	------------------

